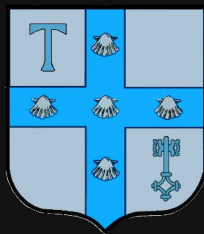


COMMUNE DE PERON



LE PETIT

PÉRONNAIS

N° 91

Juillet-Août-Septembre 2019



Vogue de Logras
5, 6 et 7 juillet

Le Carnet communal



Mariage

- Manon CAMPA et Théo VAURS, le 06 juillet 2019
- Iris REMON et Glenn VERSCHUEREN, le 03 août 2019
- Lysiane BENNATO et Steven CORFDIR, le 17 août 2019

Naissances

- Kloé RODRIGUEZ ESTEVAO, née le 09 mai 2019
- Sotheavy VET, née le 17 mai 2019
- Louane DAVIGO, née le 07 juin 2019
- Julie HOGERT, née le 09 juin 2019
- Aliénor DOCHEZ, née le 11 juin 2019
- Manoah WENGER, né le 05 juillet 2019
- Loïck JAN, né le 23 juillet 2019
- Julia BOUGHIOUL, née le 28 juillet 2019



AVIS AUX ARTISANS, COMMERÇANTS ET ENTREPRISES

Si vous venez de vous installer sur la commune de Péron, veuillez le signaler en Mairie afin de vous intégrer dans la signalétique implantée sur la commune.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, veuillez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez les bienvenu(es).

EN CAS DE DÉPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat ou en téléphonant au 04 50 56 31 08.

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Désormais, plus besoin de vous déplacer en Mairie ou aux bureaux des organismes de logement social. Vous pouvez déposer votre demande de logement en ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr. Une fois votre demande complétée et déposée, elle est enregistrée. Votre demande est consultée par tous les bailleurs du département.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : **pour ceux nés en juillet, août, septembre 2003, venir avant le 30 septembre 2019.**

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au **04.37.27.25.07** du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 11h30,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr

La Communauté d'Agglomération du Pays de Gex a voté, à la majorité des 2/3 l'Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, lors de sa séance du 11 juillet 2019.

Ce terme, bien mal choisi, ne veut pas dire que le dossier est abandonné, bien au contraire ! Il signifie que le dossier est figé en l'état et qu'il ne pourra être modifié qu'après l'enquête publique obligatoirement liée à une révision d'un PLU aussi Intercommunal soit-il. L'enquête publique qui aura lieu du 16 septembre 2019 au 31 octobre 2019 avec une présence, sur notre commune, d'un des 5 enquêteurs nommés par le Tribunal Administratif, le samedi 28 septembre de 9h00 à 12h.00 et le mardi 15 octobre de 15h.30 à 18h.30, à la mairie, dans l'ex salle du Conseil Municipal (voir l'avis d'enquête publique joint).

Pour information, l'enquête publique pour le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), toujours sous l'égide de la CAPG, aura lieu du 4 septembre au 2019 au 6 octobre 2019 avec une seule présence de M. l'enquêteur public le samedi 28 septembre 2019, toujours à la mairie mais dans la salle des adjoints.

Notre commune fait partie des 4 communes gessiennes (Challex, Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly) qui a refusé cet arrêt du PLUI, le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 juin 2019, ayant estimé, à une très large majorité, que ce document n'était qu'en très peu de chose favorable à notre développement futur.

Sans énumérer les nombreux points qui ont motivé notre refus, 2 des principaux me semblent important de vous les détailler :

- Les droits à construire : après d'âpres et longues discussions nous sommes passés d'un droit à construire de 140 à 240 logements pour les 10 ans à venir, soit une moyenne de 24 logements par an (150 dans la zone du Grand Pré, 90 pour « les dents creuses » et pour le renouvellement urbain). Si nous sommes bien d'accord que notre expansion actuelle est trop rapide, ce « coup de frein » est beaucoup trop sévère et entraînera une baisse de revenu non négligeable pour la commune et une flambée des prix du foncier qui permettra encore moins aux personnes travaillant sur France de se loger, ce qui va à l'encontre d'un des buts recherchés dans ce PLUI. Pour la petite histoire, sur les 12 000 logements programmés pour les 10 prochaines années dans le Pays de Gex, 80 à 85 % sont prévus dans les 8 plus « grandes » communes gessiennes, les 19 autres se partageant les 15 à 20 % restant.
- Le développement de l'ex canton de Collonges : à part la création d'une MFR (Maison Familiale Rurale) à Farges aucun équipement nouveau n'est recensé sur nos communes, de Saint Jean de Gonville à Léaz. Même le Transport A la Demande n'est pas certain d'évoluer vers un transport en commun puisque dans les nombreux documents composant le dossier de révision il n'est prévu qu'une évolution vers des lignes régulières. Quand on sait que nous sommes classés comme réseau secondaire, qu'il faut pratiquement 10 ans pour mettre en place un Bus à Haut Niveau de Service entre Gex et Ferney Voltaire et que le nouveau BHNS entre Saint Genis et Meyrin est, fort justement, prioritaire, on peut s'interroger sur le réel avenir du transport en commun dans le sud gessien.

En ce qui concerne les nombreux chantiers émaillant notre commune il faut reconnaître que, pour ceux dépendant d'une maîtrise communale, nous ne sommes pas les champions du respect des délais. C'est vrai pour l'aménagement de la rue du Branlant et du chemin de Brandou qui, si les travaux d'enrobé sont maintenant terminés, attendent cet automne la réalisation des espaces verts. Pour tenter de dédouaner la municipalité, je dirai qu'aujourd'hui, coordonner les travaux du Syndicat d'Electricité et d'Enedis pour l'enfouissement des réseaux électriques, de la Régie des Eaux pour les réseaux humides, la Communauté d'Agglomération pour les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif, la Poste pour le déplacement des boîtes aux lettres relève d'une vraie gageure et quand, en plus, l'entreprise retenue a pris le chantier de trop, là, la gageure devient presque une « mission impossible ». C'est vrai également pour l'extension de l'école de la Fontaine qui aurait dû voir un bâtiment complètement terminé pour début septembre et qui ne verra que la partie restaurant scolaire utilisable à la rentrée, les classes étant livrées dans le dernier trimestre de cette année.

C'est moins vrai pour les chantiers ne dépendant pas de la commune comme pour l'IME, qui, même s'il y a un léger retard, accueillera les enfants à la rentrée. C'est moins vrai également pour les travaux de reprise des eaux usées, dans la rue du Mail et la Grand'Rue, pilotés par la Régie de Eaux, qui respectent le planning initial même si ces travaux créent des désagréments avec les déviations mises en place.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très belle rentrée et plus particulièrement pour les presque 300 élèves qui vont fréquenter l'école, les enfants qui vont fréquenter l'IME et pour les presque 700 collégiens du collège « Le Paruthiol »

ARMAND Christian

Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal en Mairie et sur son site internet, à l'adresse suivante : <http://www.mairie-peron.com>

MAI 2019

Absents excusés : QUINIO Jeanne, BLANC Jérémy

Absents : BOSSY Virginie, DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

- CAPG : déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, application d'une grille tarifaire unique fixée par Pays de Gex Agglo.
- CAPG : renouvellement de la convention de l'application du droit des sols.
- ONF : maintien du service public.

POINTS DIVERS

GYMNASE

Compte-rendu de la commission de sécurité à la Sous-préfecture du 06/05/2019.

VOIRIE – VALORISATION DES DECHETS

- Point sur l'appel d'offre de la rue du Mail : procédure sans suite pour des motifs d'intérêt général. Une nouvelle consultation sera lancée à l'automne pour réalisation au printemps 2020.
- Compte-rendu des réunions :
 - de chantier pour l'aménagement rue du Branlant et chemin de Brandou.
 - du 29/04/2019 avec M. DURAND du Conseil Départemental pour la rue du Mail.
 - du 07/05/2019 avec la société EIFFAGE, point sur les dossiers en cours.
 - du 24/04/2019 avec la CAPG Service Gestion et valorisation des déchets.

BUDGET – FINANCES

Compte-rendu de la réunion du 18/04/2019 avec M. GIBAUD de Groupama pour mise à jour des contrats actuels.

EXTENSION ECOLE

Compte-rendu des réunions de chantier.

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)

Compte-rendu de la réunion du 04/04/2019 avec l'association L'Union.

EGLISE

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise VIEIRA de 2850 € TTC pour la réparation du plafond de l'église.

MDA

Bilan de l'expertise du 06/05/2019 concernant le changement du sol souple dans l'entrée.

Compte-rendu de la commission de sécurité à la Sous-préfecture du 06/05/2019.

CONTENTIEUX

Présentation du jugement du 09/04/2019 dossier PELLOUX/ COMMUNE. Le Tribunal Administratif a donné raison à la commune sur ce litige.

Point sur les dossiers :

- PROGIMO/ COMMUNE
- DELATTRE/COMMUNE
- GANDHOUR/COMMUNE.

ZA DE PRE MUNNY

Point sur les travaux des arcades d'INTERMARCHE avec accueil d'une mini-crèche.

Compte-rendu de la commission de sécurité à la Sous-préfecture du 06/05/2019.

SECURITE : GENDARMERIE – POLICE PLURI-COMMUNALE

Présentation du bilan de la délinquance dans notre secteur pour l'année 2018.

PERSONNEL COMMUNAL

Information sur la mise en place de l'e-parapheur.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Décisions favorables :

- * DP19B0023, BRUGNON Frédéric à Péron, création d'un abri façade Sud-Est.
- * DP19B0024, GIGI Dominique à Greny, pose de panneaux solaires thermiques.
- * DP19B0025, MESTRALLET Bernard à Péron, pose d'une clôture brise-vue.
- * PC18B0020M01, ABDENNOUR Redouan à Péron, pose d'une clôture, portail et portillon.
- * PC15B0005M02, VICENTE DA SILVA SANTOS à Logras, construction d'un mur de soutènement et ouverture d'une fenêtre.

Décisions défavorables :

- * PC18B0033, GAEC des Genevray représentée par M. TIGNON-CHOUDANT Gérard à Péron, agrandissement d'un hangar agricole.

Compte-rendu de la réunion du 16/04/2019 du service ADS.

ASSOCIATIONS

- Compte-rendu de la réunion du 09/04/2019 pour l'organisation de la Fête de Printemps .
- Compte-rendu de l'AG Saint Hubert du Gralet du 04/05/2019.

COMMUNICATION

Point sur le vandalisme du panneau.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 25/04/2019.

Présentation de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet d'extension de la déchetterie.

REGIE DES EAUX

Point sur les travaux rue du Mail – route de Lyon.

PLUiH – SCOT

Présentation des dossiers qui devront faire l'objet d'avis officiel lors du Conseil Municipal de juin.

SIVOS

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 03/04/2019.
Approbation du Budget Prévisionnel 2019.

SIDEFAGE

Suite aux dysfonctionnements des 2 derniers mois, le collecteur passera 2 fois par semaine, le lundi et le vendredi.

COURRIERS

Courriers contre l'installation des compteurs Linky par ENEDIS.

DIVERS

- Présentation de la motion du Pôle Métropolitain contre l'arrêt de la diffusion des chaînes de la RTS en zone frontalière.
- Proposition de délibération solidaire pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris : Refus du Conseil Municipal.

JUIN 2019

Excusée : BOSSY Virginie (pouvoir à M. Alain BLANC)

Absents : QUINIO Jeanne, DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS

Approuvée à la majorité : 13 voix pour, 1 voix contre

- Projet arrêté du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat : avis défavorable.

Approuvées à l'unanimité :

- Extension du groupe scolaire : approbation du plan de financement définitif.
- GIRODMEDIAS – AXO CONCESSION : convention pour le mobilier urbain
- ENEDIS - convention de servitude

POINTS DIVERS

COLLÈGE

Inauguration du nom du collège « Collège le Paruthiol » le 25 juin 2019.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

- Compte-rendu des réunions :

- de chantier pour l'aménagement de la rue du Branlant et le chemin de Brandou.
- du 09/05/2019 pour le stationnement à Logras.
- du 09/05/2019 pour la mise en service des containers semi-enterrés pour les riverains rue du Branlant, Martenand et chemin de Brandou.
- du 13/05/2019 pour l'aménagement du rond-point du Martinet.
- du 21/05/2019 pour le diagnostic du pont SNCF limite de Saint Jean de Gonville.
- Proposition du « Grand Genève » pour l'extinction de l'éclairage public la nuit du 26 septembre 2019. La commune sera partie prenante de cette initiative. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

BUDGET – FINANCES

Attribution de subvention dans le cadre de la DETR pour la voie verte : 87 000 €.

NOUVELLE ECOLE

Compte-rendu des réunions de chantier.

EGLISE

Point sur les travaux du plafond qui ont été réalisés avec soin et rapidité.

CENTRE DE LOISIRS

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 04/06/2019 avec DYNACITE.

CONTENTIEUX

Dossier BALLAND/COMMUNE: le magistrat chargé de traiter le contentieux a décidé de faire procéder à de nouvelles investigations par les gendarmes.

Point sur les dossiers en cours : GHANDOUR, DELAMARRE, DESFORGES.

ZA PRE MUNNY

Point sur les nouvelles implantations.

PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

Point sur le marché des travaux en cours.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Compte-rendu de la réunion du 27/06/2019 avec le semencier, les Architectes du Paysage et l'entreprise TARVEL.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Décisions favorables :

- * DP19B0022, BLANC Sandrine à Péron, construction d'une piscine.
- * PC19B0006, RABILLER Christian à Logras, réaménagement partiel d'une maison.
- * PC19B0014, TANTILLO Jeanette à Logras, aménagement d'un garage existant en surface habitable.
- * PA19B0001, ROBIN Nicolas à Logras, création d'un lotissement de 3 lots à bâtir.

Décisions défavorables :

- * DP19B0010, MILLERET Alain à Greny, pose d'un abri de jardin.
- * PC16B0033M01, RUER Jean-Thomas à Péron, construction d'un mur de soutènement et clôture du terrain.

Compte-rendu de la réunion du 20/05/2019 avec le service ADS de la CAPG.

Depuis le 28 mars 2019, date de l'arrêt du PLUiH, tous les permis de construire signés à partir de cette date, doivent se trouver en concordance avec les nouvelles orientations du PLUiH notamment sur le zonage et sur le règlement futur. Dans le cas contraire, un sursis à statuer devra être appliqué. Divers projets en cours d'instruction se trouvent concernés par cette obligation.

COMMUNICATION

Compte-rendu de la réunion du 27/05/2019 pour l'emplacement du panneau. La commission a choisi de ne pas changer de place le panneau lumineux d'information.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CAPG

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 23/05/2019.

Réunion équipe Entr'aide Pays de Gex : accord du Conseil Municipal pour le don des anciens meubles de l'Auberge Communale, en particulier les lits.

ECOPONT

Présentation des fiches travaux suite au dernier Comité de Pilotage.

SIEA

Compte-rendu de la réunion du 13/05/2019 pour le déploiement de la fibre sur Péron avec la société AXIANS, sous-traitante du SIEA.

SIDEFAGE

Présentation des nouveaux jours de ramassage des containers de tri.

COURRIERS

Courrier de remerciement pour le versement de subventions de : Boules de Péron, Lycée Professionnel de Nantua, Lycée Professionnel Jeanne d'Arc, Centre Consulaire de Formation Professionnel de l'Ain.

DIVERS

- Point sur la pose des compteurs Linky à la mi-mai : 1094 compteurs sur les 1424 ont été posés, soit 76.8%.
- Emplacement des cirques sur la commune : afin d'encourager et de pérenniser les petits cirques, le Conseil Municipal accepte leur venue sous condition d'avertissement anticipé avant d'en permettre l'installation.

JUILLET 2019

Excusé : PERAY Pierre-Alain.

Absents : BOSSY Virginie, QUINIO Jeanne, DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

- RESTAURANT SCOLAIRE : modification règlement intérieur.
- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

POINTS DIVERS

ECOLE

Compte-rendu du Grand Conseil d'Ecole du 18/06/2019.

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18/06/2019.

CANTINE

Compte-rendu de la réunion de préparation du règlement avec les parents du 13/06/2019.

COLLEGE

- Visite de collégiens à la mairie, le 07/06/2019 pour présenter leur plan E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable).
- Compte-rendu du Conseil d'Administration du 27/06/2019.

GYMNASE

Compte-rendu de la réunion du 27/06/2019 pour le nouveau planning.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

- Point sur les travaux rue du Branlant – chemin de Brandou.
- Compte-rendu des réunions :
 - du 05/06/2019 avec Néowi, pour l'organisation de la parcelle recevant les containers semi-enterrés.
 - du 01/07/2019 pour le relevé topographique de la voie ferrée.

BUDGET – FINANCES

Subvention de la CAPG de 12 775 € pour la voie verte.

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)

Point sur le dossier et les travaux en cours.

AUBERGE DE LA FRUITIERE

Compte-rendu de la visite de sécurité du 25/06/2019.

CONTENTIEUX

Point sur les dossiers en cours :

- DELATTRE Sylvain/COMMUNE
- GHANDOUR Zahya/COMMUNE
- DE LAMARRE Guillaume/COMMUNE.

M. le Maire informe l'assemblée avoir pris rendez-vous avec le service ADS de la CAPG, responsable de l'instruction de nos dossiers d'urbanisme.

ZA DE PRE MUNNY

Avis favorable du SDIS pour la pharmacie et Le Jardin d'Eden.
Remise des clés le 27/06/2019.

PERSONNEL COMMUNAL

Compte-rendu de la réunion du 20/06/2019 avec l'ensemble du personnel pour le nouveau planning, suite à l'agrandissement de l'école et la mise en place du self-service.

AGRICULTURE

Proposition de M. et Mme JEAGGLE pour la vente de 2 parcelles boisées. Refus du Conseil Municipal.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Décisions favorables :

- * DP19B0026, Sarl la Baronessa représentée par M. FOLINO Nicola à Péron, création d'une toiture sur une terrasse existante.
- * DP19B0029, TEYRE Mickaël à Logras, installation d'un auvent et suppression du balcon existant.
- * DP19B0027, GOLAY RAMEL Martine à Logras, couverture d'une terrasse existante.
- * DP19B0032, GOUTAUDIER Anne à Greny, pose d'une clôture.
- * PC14B0010M03, MANIGLIER Julien à Feigères, pose d'un portail, clôture et enrochement.
- * PC19B0012, SIGAUD Christophe à Logras, construction d'un abri voiture et création de surface de plancher en lieu et place de la terrasse existante.
- * PC19B0009, TISGRA Robert à Péron, démolition et reconstruction d'un abri de stockage de matériel agricole.

Décisions défavorables :

- * DP19B0031, THEBAULT Erwan à Logras, pose d'une clôture.
- * PC19B0004, LANZA Christian à Feigères, construction de 4 maisons mitoyennes.
- * PC19B0005, PURE HABITAT à Feigères, construction de 38 logements.
- * PC19B0021, MATOS Hélder à Péron, construction de 2 villas jumelées.
- * PC18B0004M01, MATOS Hélder à Péron, modification d'un permis en cours.

ASSOCIATIONS

- Compte-rendu de la soirée du « Festival de rue » du 12/06/2019.

- Compte-rendu de la réunion du 13/06/2019 pour la préparation du 14 juillet 2019.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 20/06/2019.
- Compte-rendu des diverses réunions.
- Conférence des Maires : pour la prochaine mandature, Péron n'aura toujours qu'un représentant et un suppléant.

REGIE DES EAUX

Point sur les travaux rue du Mail – route de Lyon.

PLUiH – SCOT

Présentation du courrier définitif à envoyer suite au refus du PLUiH tel que proposé.

ECOPONT

Point sur la « fréquentation » du mois de juin. Le Conseil Départemental demande le suivi de révision de la voirie communale.

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Compte rendu de l'AG de l'Accueil Gessien du 24/06/2019.

SIEA

Point sur les dossiers en cours et annulés.

COURRIERS

- Mme KRYGER : concernant le chemin bordant sa propriété du Crêt et réponse de M. le Maire.
- M. Jean-Pierre PELLOUX.
- Centre hospitalier de Gex : remerciements pour la subvention du CCAS.

DIVERS

- Les Anciens Combattants du Sud Gessien : versement à chaque commune, au Sou des Ecoles, Collège et Jeunes Sapeurs-Pompiers 150 € chacun.
- Vente d'une partie de l'ancien mobilier de l'auberge pour 270 €. Le reste du mobilier sera remis à ENTRAIDE du Pays de Gex.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du mercredi 4 septembre 2019 au lundi 7 octobre 2019

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Défini par les élus à l'échelle des intercommunalités membres, ce projet à horizon 15 ans, présente une stratégie globale d'aménagement pour le Pays de Gex. Le SCoT traduit la vision du développement souhaité par les élus du territoire, pour les générations futures. Il s'agit d'un document vivant, il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble.

Du lundi 16 septembre 2019 au jeudi 31 octobre 2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUiH)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat est un document de planification territoriale qui résulte de la fusion de deux documents : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Il permet de « planifier » l'aménagement du territoire de manière cohérente, pour répondre aux besoins des habitants, permettre le développement local, tout en respectant l'environnement. Le PLUiH permet également de garantir une gestion économe des sols et de lutter contre l'étalement urbain.

Du lundi 16 septembre 2019 au jeudi 31 octobre 2019

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Il s'agit d'un document visant à définir une stratégie de gestion efficace des eaux pluviales à l'échelle intercommunale.

Pour toutes vos démarches administratives (Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)
vous pouvez consulter et télécharger les documents sur le site www.service-public.fr

DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ

Les demandes de cartes d'identité se font auprès des communes suivantes : **Thoiry, Saint-Genis-Pouilly, Gex, Ferney-Voltaire ou Divonne.**

La pré-demande peut se faire en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

[http:// predemande-cni.ants.gouv.fr.](http://predemande-cni.ants.gouv.fr)

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Les demandes d'autorisations de sortie du territoire pour les mineurs non accompagnés sont à nouveau obligatoires. Aucune démarche en mairie n'est nécessaire. Vous trouverez le formulaire CERFA ainsi que les pièces nécessaires qui accompagnent la demande, sur le site internet www.service-public.fr.

TRANSPORT À LA DEMANDE

Auprès de la centrale de réservation : 0 800 00 67 59
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
hors jours fériés ou www.transportdelain.fr



L'an dernier, 215 facteurs de la région Auvergne Rhône Alpes ont été mordus par un chien dans le cadre de leur tournée. L'agression canine est une des causes majeures d'accident du travail pour le facteur ; elle a pour conséquence des arrêts de travail, parfois long, mais aussi, pour de nombreux facteurs, un stress important dû à la peur de se faire mordre.

Face à ce constat inquiétant, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes a mis en œuvre un plan de prévention et a demandé à tous ces facteurs de signaler les zones où ils estimaient la distribution dangereuse du fait de la présence d'un chien. Le danger peut être évident avec la présence d'un animal menaçant, connu de tous, mais il peut être aussi moins visible avec, par exemple, une boîte au lettres installée derrière le portail, qui amène le facteur à passer la main par-dessus et, donc, à pénétrer sur le territoire du chien et se faire mordre en réaction.

Aussi, à chaque fois qu'un facteur nous signalera une adresse représentant un risque lors de sa distribution, et afin qu'il puisse travailler en toute sécurité, nous demanderons au propriétaire, en fonction de la situation constatée :

- De maintenir le portail fermé de son habitation ;

- De s'assurer que sa boîte aux lettres et sa sonnette sont hors de portée de l'animal (le cas échéant de les déplacer) ;
- D'attacher ou d'isoler celui-ci lors de la présence du facteur dans ce quartier ;
- De mettre en œuvre toute autre mesure utile pour assurer la sécurité du facteur.

Le cas échéant, cette information sera portée à la connaissance du propriétaire par un prospectus d'information ; si les mesures demandées n'étaient pas appliquées, une lettre officielle serait envoyée précisant une suspension de la distribution du courrier sera appliquée en cas de non mise en conformité sous 15 jours. Si, malgré ces informations, la situation ne s'était pas améliorée, nous prendrons la décision de suspendre la distribution du courrier au domicile concerné. Le courrier et les colis seront alors à la disposition des personnes concernées à la Plate-forme Courrier locale.

Bien entendu, dès que la personne concernée aura mis son raccordement postal en conformité, permettant une distribution du courrier garantissant l'intégrité physique du facteur, la distribution à domicile reprendra aussitôt.

MAISON DES USAGERS GESSIENS (MUG)

Pays de Gex agglomération a regroupé deux guichets distincts au sein de la Maison des Usagers Gessiens : l'un dédié à vos questions sur l'eau et l'assainissement et l'autre à la gestion et valorisation des déchets.

Un nouveau service public de proximité est ouvert sur le Technoparc de Saint-Genis-Pouilly. Afin d'assurer une mission d'écoute et de conseils personnalisés concernant l'eau et l'assainissement, cinq agents expérimentés en accueil clientèle et recrutés par la Régie des Eaux Gessiennes apportent des renseignements sur les démarches à entreprendre : abonnement au service, questions sur la facture d'eau ou les différents moyens de règlement... En parallèle, l'agence en ligne permet toujours de dématérialiser un certain nombre de démarches.

Les questions concernant le tri des déchets, leur collecte, ainsi que la redevance incitative sont recueillies par quatre agents du service Gestion et valorisation des déchets. Vous pourrez également y signaler les dépôts sauvages. Un régisseur et un comptable viennent renforcer l'équipe. Le site web « Monservicedechets » permet toujours d'accéder à des informations et services à ce sujet.

MAISON DES USAGERS GESSIENS

200 rue Edouard Branly, Technoparc, 01630 Saint-Genis-Pouilly

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ; le mercredi de 8h30 à 17h30 ; le vendredi de 8h30 à 17h00.

LA NUIT EST BELLE... EXTINCTION DES LUMIÈRES LE 26 SEPTEMBRE 2019

La Commune de Péron participera, au même titre qu'une centaine de communes du Grand Genève, à l'évènement la nuit est belle en n'allumant pas son éclairage public le 26 septembre au soir.

Ce projet vise à sensibiliser la population aux impacts de la pollution lumineuse causée par l'éclairage artificiel excessif. La date n'est pas choisie au hasard puisque fixée selon des critères astronomiques : visibilité de la voie lactée au coucher du soleil, présence de Saturne, qui pourra être observée au télescope sur le territoire, et de Jupiter, le tout, proche de la nouvelle lune afin d'avoir un ciel aussi étoilé que possible.

Pour plus de renseignements : <https://www.lanuitestbelle.org/>

DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR L'ENTRETIEN « 0 PHYTO » DES ESPACES VERTS COMMUNAUX...

Depuis le 1er janvier 2017 et l'application de la loi Labbé sur la transition énergétique, les collectivités territoriales ne peuvent plus avoir recours aux pesticides pour l'entretien des espaces verts, voiries et espaces accessibles au public (à l'exception des cimetières et terrains de sport). Pour améliorer le cadre de vie des Péronnais, la municipalité a progressivement renoncé à l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour être entièrement « Zéro phyto » le 8 octobre 2018, date de la labellisation officielle. Cette évolution des pratiques implique de repenser les modes de gestion des espaces publics.

Afin d'optimiser leurs interventions, les services techniques sont dans une recherche quotidienne de méthodes alternatives notamment lors de la conception des massifs et du fleurissement, par l'introduction de plantes vivaces ou couvre-sol, l'utilisation du paillage et bâches permettent de limiter les espaces propices à la pousse d'herbes indésirables.

L'évolution des pratiques passe également à travers l'achat de matériel adapté. C'est ainsi que la commune a fait l'acquisition pour un montant de 23 745 € HT subventionné à 80% par l'agence de l'eau de :

- 1 désherbeuse (brosse adaptable sur tracteur).
- 1 brosse de désherbage (adaptable sur bras d'épareuse).

Outre leur action de propreté, ces outils exercent

également une action de prévention et limitent la pousse d'adventices notamment en retirant les matières organiques des caniveaux.

- 2 réciprocatrices électriques avec lames en acier pour couper l'herbe, sans projection.

La gamme de ces outils fonctionne à l'aide d'une batterie portative qui ne produit aucune nuisance olfactive ni sonore et n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Ces équipements ont récemment été complétés par un désherbeur thermique pour un montant, non subventionné, de 17 400 € HT.

Ces nouvelles pratiques plus durables, ont pour objectif de transmettre à nos enfants un environnement de qualité, en préservant la biodiversité et les ressources naturelles.



TOUJOURS TROP DE DÉPÔTS SAUVAGES...

Alors que le territoire communal dispose d'une déchèterie et que la Communauté d'Agglomération œuvre à l'amélioration du service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, les employés municipaux constatent toujours autant de dépôts sauvages autour des points d'apport volontaires (PAV) ou sur les terrains reculés (prairies, forêts, etc.).

Peut-on accepter qu'une minorité de personnes considère que le civisme et le respect des autres ne les concernent pas ?

Un dépôt sauvage présente de nombreuses conséquences dommageables. Outre la dégradation des paysages, il a pour effet de polluer les sols et les eaux, d'attirer des rats et des insectes, ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires. Il représente en outre un coût important pour la collectivité.

Pour rappel réglementaire, selon l'article R632-1 du Code Pénal : « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public

ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures. »

La difficulté étant souvent d'identifier le responsable des dépôts, et dans l'attente d'un renforcement de la réglementation en la matière, la municipalité étudiera la possibilité de s'équiper de dispositifs de vidéosurveillance pour lutter contre ce phénomène.



**12 et 13
Octobre**



ACCÈS À L'AUTONOMIE, À L'ÉCOLE, AUX LOISIRS, AUX SOINS,
AU TRAVAIL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES


www.operation-brioches.org

**NOUS AIDER
À GAGNER NOS COMBATS,
C'EST SIMPLE
COMME UNE BRIOCHE**

Après le soutien de :



VOTRE IP VOUS INFORME

L'élagage, tous acteurs de notre sécurité

L'élagage autour des lignes électriques représente un véritable enjeu pour le réseau. En effet, la qualité de l'acheminement de l'électricité ainsi que la sécurité des biens et des personnes en dépendent. Que ce soit une entreprise privée ou un particulier, plusieurs informations sont à prendre en compte.

Elagage à charge du propriétaire ou Enedis

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- ▶ la plantation de l'arbre est postérieure à la création de la ligne.
- ▶ le réseau est situé en domaine public mais l'arbre en domaine privé et les distances ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire, à ses frais, ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT (Déclaration de projet de Travaux-Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élague, à la charge financière d'Enedis, est réalisé soit par ses soins, soit par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée.

En tant que propriétaire du terrain sur lequel se trouve l'arbre, le client est également propriétaire du bois coupé.

Enedis s'engage, lorsqu'elle est chargée de l'élagage, à ranger et laisser à disposition du client les bois et branches coupés, en bordure de la zone élaguée.



Quelques conseils à suivre

- ▶ Ne plantez pas sous les lignes, ni aux abords des lignes.
- ▶ Entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop proche des lignes.
- ▶ Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Lors des derniers incidents climatiques (juillet 2019), les réseaux électriques ont subi de nombreux et importants dégâts dûs, entre autres, à la chute d'arbres, situés en dehors des distances réglementaires, appartenant à des particuliers.

Téléchargez la plaquette : « L'élagage, un enjeu pour tous »



dans les Alpes :
2 218 km
élagués en 2018
budget **6 M€**

Contacts : services Enedis

Particuliers 09 693 218 53
Professionnels 09 693 218 54
(artisans, commerce...)

Pour les collectivités, contactez votre interlocuteur privilégié

Nous vous rappelons que les articles des associations sont écrits par les associations elles-mêmes.

VERGER TIOCAN

Fête de la pomme du Verger Tiocan le dimanche 6 octobre.

Cette année ce sont les oiseaux qui seront à l'affiche avec une conférence et des photos superbes de Jean-Christophe Delattre (<http://www.jc-delattre.fr>), un stand de la LPO (Ligue de la protection des oiseaux), les nichoirs des ARN (Amis de la réserve naturelle) et, nous l'espérons, des œuvres des écoles du Pays de Gex sur le thème des oiseaux.

Vous allez bien sûr aussi trouver les animations habituelles (pressé et vente de jus, vente de pommes, repas boudin aux pommes, etc.).

Plus de précisions sur notre site <http://www.verger-tiocan.asso.cc-pays-de-gex.fr>.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Péron ouvre dès le vendredi 30 Aout.

Nous vous rappelons les jours et horaires d'ouverture :

Mardi 17h00-18h30
Mercredi 10h00-12h00
Vendredi 17h00-18h30
Samedi 10h00-12h00



La bibliothèque réaménage ses collections pour vous offrir un espace plus convivial et plus pratique.

Dès la rentrée nous vous attendons pour vous faire découvrir les nouveaux achats de livres, documentaires et périodiques, et profiter du nouvel aménagement.



BELOTE GESSIENNE

Calendrier de belote 2019/2020 :

Samedi	28-Sep	Vétérans	ECHENEVEX
Vendredi	04-Oct	COS	PERON
Dimanche	06-Oct	Baronnessa	PERON
Vendredi	11-Oct	Boules	ST JEAN
Dimanche	20-Oct	Pétanque	PERON
Vendredi	25-Oct	Pétanque	THOIRY
Samedi	02-Nov	Ainés	CROZET
Vendredi	08-Nov	Sou	PERON
Dimanche	17-Nov	Comité	COLLONGES
Vendredi	22-Nov	Ainés	PERON
Samedi	30-Nov	Marathon	PERON
Dimanche	15-Dec	Pétanque	COLLONGES
Samedi	21-Dec	Belote Gessienne	PERON
Samedi	04-Jan	Pêche	PERON
Vendredi	10-Jan	Racing	ST JEAN
Dimanche	12-Jan	Pétanque	SERGY
Vendredi	17-Jan	Ski Club	CROZET
Dimanche	26-Jan	Pétanque	ST GENIS
Samedi	08-Fev	Pétanque	FARGES
Dimanche	16-Fev	Grands	CHEVRY
Dimanche	23-Fev	Cartes	SERGY
Vendredi	28-Fev	Chasse	CHALLEX
Vendredi	06-Mar	Sou	ECHENEVEX
Dimanche	08-Mar	Chasse	COLLONGES
Vendredi	20-Mar	Chasse	CHEVRY
Dimanche	22-Mar	Amis de la fête	ST JEAN
Samedi	28-Mar	MASTER	PERON





UNE QUESTION SUR L'ADDICTION ?

Alcool, Tabac, Cannabis, Héroïne, Cocaïne, Médicaments, Autres drogues, Jeux excessifs, Internet, Achats compulsifs, Sexe, Troubles du comportement alimentaire...



Besoin d'en parler ?
Faire le point ?
Où se soigner ?

Plusieurs lieux d'accueil sont à votre disposition dans l'Ain

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE

ALCOOL ASSISTANCE DE L'AIN

Équipe Bénévoles anciens malades addictes.

Public accueilli Toutes personnes ayant des difficultés avec une addiction, entourage familial et professionnel, toutes personnes souhaitant une information sur les addictions.

Missions

- Aide, accompagnement, écoute dans la confidentialité et le non jugement.
- Groupe de parole femmes, hommes, jeunes et entourage.
- Mise en contact avec les professionnels de santé.
- Intervention en milieu scolaire, festif, forum.
- Permanence dans centre de soins et hôpitaux.

Plusieurs points d'accueil dans l'Ain

06 25 80 59 09

alcoollassistancedelain@gmail.com

VIE LIBRE

Public accueilli Toutes personnes ayant une addiction ainsi que l'entourage du malade.

Missions

- **Prévenir** : par l'intervention de membres de **Vie Libre** lors de toutes manifestations, réunions dans les structures médicales, sociales, professionnelles.
- **Accompagner** : toutes personnes impactées par une addiction. L'accompagnement peut débuter en aval lors de rencontres personnalisées ou collectives (groupes de paroles). Les personnes malades et leur entourage peuvent participer aux activités de l'association afin de pouvoir reprendre confiance en elles et ainsi améliorer leur condition de vie.
- **Informé** : de nos actions au cours de manifestations et en travaillant avec des organismes sociaux tels que les Jardins du Cœur, les Maisons relais ainsi qu'avec des professionnels de la santé (Hôpitaux, CPA, CSAPA).

06 81 56 26 94

vielibresection.ain@gmail.com

ALCOOL ECOUTE JOIE & SANTÉ

Public accueilli Toutes personnes en difficulté avec sa consommation d'alcool.

Missions

- Aider la personne dans sa démarche de soins, avant et pendant celle-ci, mais surtout après pour qu'elle maintienne son abstinence.
- Soutenir et conseiller son entourage malade de "voir boire".
- Participer à des actions de sensibilisations au niveau des collèges, donner des cours sur la maladie dans toutes les écoles d'aides-soignantes du département et à l'IFSI d'Hauteville-Lompnes.
- Organiser des journées de détente qui consolident le réapprentissage d'une nouvelle vie sans alcool.
- Dans tous les cas, apporter notre témoignage et montrer qu'il est possible de se libérer de cette dépendance.
- Travailler en étroite collaboration avec les services médicaux, sociaux et centre de soins.

06 77 49 61 97

BOULES LYONNAISES

Depuis une centaine d'année que l'association des Boules Lyonnaises existe, c'est la première fois que des joueurs se sont qualifiés pour aller faire les championnats de France. Les championnats se sont déroulés à Compiègne pour la doublette et à Albertville pour la quadrette. Les qualifiés pour la quadrette ont perdu en huitième de finale.



PAROISSE

L'Association Paroissiale st Antoine de Péron vous informe de son prochain



*Marché de Noël
mercredi 4 décembre 2019 de 16h à 20h
Salle Champ Fontaine*



Artisanat varié et soigné, miel, confitures, pâtisseries, crêpes, confiseries, bijoux, articles en bois, produits de beauté naturel, divers articles en tricot, etc...



Si vous êtes intéressé pour participer à ce marché, merci de vous inscrire auprès de la présidente de l'Association :

Denise Hugon - tél. 06 70 67 84 35 email denisehugon2@orange.fr

CATECHISME

Les inscriptions pour les prochains cours de catéchisme se dérouleront à la Maison des Associations :

mardi 17 sept. 2019 de 16h30 à 18h

A apporter lors de la 1ère inscription :

- Photocopie du Livret catholique ou extrait de l'acte de baptême

Si votre enfant n'est pas baptisé, il peut suivre les cours. Une information sera donnée sur les possibilités de recevoir le baptême et les divers sacrements.

Les cours reprendront jeudi 26 septembre de 17h à 18h à la Maison des Associations.

UNE ANNEE AVEC ET GRACE AU SOU

SOUPE, BELOTE, PERE-NOEL, BOURSES ENFANTINES, LOTO, CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES, FOIRE AUX PLANTONS, KERMESE...



Les sorties scolaires

Les classes de maternelle et primaire de l'école de Péron ont pu profiter de belles sorties scolaires !

Petit tour d'horizon de l'année 2018-2019 avec quelques photos :

→ Les classes de PS-MS ont passé une journée dans une ferme pédagogique ;



→ Les classes de GS sont parties à la découverte des rapaces au parc des Aigles du Léman ;

→ La classe de CP a profité de la saison d'hiver pour faire une sortie raquettes et de la saison estivale pour passer une journée au Parc des épouvantails ;

→ suite à l'intervention d'un membre du Sidefage dans leur classe, les élèves de CP sont allés visiter le centre Sidefage.

et de nombreux voyages !

La classe de neige

Cet hiver, la classe de CE2 est partie 3 jours à Girond dans le jura où ils ont fait du ski de fond et du chien de traîneau !



Le voyage en Vendée

La classe de CE1, de CE2, de CE2-CM1 et la classe d'ULIS, soit plus de 70 enfants sont partis une semaine en Vendée. Ils ont visité le château d'Angers et le parc Terra Botanica. Ils sont partis à la découverte de La Loire en bateau et ont eu la chance de passer 2 journées entières au parc du Puy du Fou



Le voyage dans le Vercors

La classe de CM1-CM2 et la classe de CM2 sont parties une semaine dans le Vercors. Ils ont profité de la chaleur caniculaire du mois de juin pour se rafraichir dans les bois, découvrir la nature et partager des moments tout en musique.





Société Musicale de Péron-Saint Jean, la Bonne Humeur

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>



Afin de réparer un oubli dans le dernier PP, un retour en arrière s'impose. C'était le 7 avril dernier ; la BH se déplaçait en Suisse voisine, à Meyrin plus précisément. L'Ensemble de Cuivre de la Cité nous accueillait à la salle Verchère pour animer la deuxième partie de son concert de printemps. Une rencontre musicale fort sympathique qui faisait suite à celle de décembre à la salle des fêtes de Saint Jean.



Le 19 mai, nous passions l'après-midi à la Halle Pertemps de Gex en compagnie de la Batterie Fanfare, la Gessienne où notre jeune batteur, Thomas LEGER exerce ses talents. A Meyrin, comme à Gex, chacun a pu apprécier l'après-concert, moments d'échange et d'amitié.

Et comme tous les ans fin mai, début juin, la vente des photos nous emmenait dans les rues de nos deux communes où, comme d'habitude, l'accueil y fut chaleureux et fructueux. Nos sincères remerciements à toutes et à tous, chers donateurs et donatrices ; votre geste est déterminant pour les finances de l'école de musique.

Mi-juin, weekend festivalier à Thoiry, placé sous le signe de la danse. Le 15, les orchestres juniors de Thoiry, Saint Genis Pouilly et Péron Saint Jean proposaient leurs programmes respectifs sous la direction de Thomas BINGHAM pour Saint Genis, Benoît ETIENNE pour Péron-Saint Jean, et Denis TOURNEBISE pour Thoiry. Denis ayant écrit deux pièces spéciales « orchestre junior », Chronodanse et Caravents, les trois orchestres se réunirent pour interpréter ces deux morceaux que l'on peut qualifier de « première mondiale ». Et le 16 juin, le soleil était avec les seniors pour le concert du matin, devant la mairie ; suivaient l'apéro et le repas musicalement accompagnés par les accordéons d'Isidore et Salvatore. Pas de morceau d'ensemble, mais « activités dansantes » devant la salle des fêtes, et pour terminer les prestations des harmonies et ensembles musicaux dans la salle des fêtes. Vogue et cérémonie du 13 juillet à Saint Jean, fête nationale suisse à Pregny Chambézy clôturaient la saison.



Quelques points de repère pour la rentrée à l'Ecole de Musique :

La reprise des cours est imminente. Pour tout renseignement concernant l'école de musique, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Catrina CHARLESWORTH

charlesworth@k-net.fr

Christian CAMP (tél : 04 50 41 25 42)

christian.camp@orange.fr

et pour connaître le détail des cours proposés, dispensés par un corps enseignant professionnel :

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/> Puis cliquer sur « ECOLE »

A ce jour, aucun tarif n'est disponible. Mais tout élève qui va commencer l'apprentissage d'un instrument peut en anticiper le choix.

Impossible de terminer sans avoir une pensée pour Didier LEVRIER FERROLLET qui nous a quitté en juin dernier. Il fut l'un des tous premiers trompettistes de notre société, avant même que l'harmonie n'adopte le nom de la Bonne Humeur. Nous, les anciens, nous ne pouvons oublier son engagement et sa gentillesse. Que sa maman Jeanine et sa famille soient assurées de notre sympathie.

Maxime COLLET

ON S'INQUIÈTE DE L'ENVIRONNEMENT AU COLLÈGE

Vendredi 7 juin, une délégation du collège Le Paruthiol était reçue par M. Armand, maire de Péron dans la salle du conseil. Cette délégation était formée de Mme Choquet documentaliste, Mme El Yousfi professeure de français et Mme Loubet coordinatrice du développement durable accompagnant les élèves du club environnement et toute une classe de 5ème.

Le groupe s'est rendu à pied à la mairie pour présenter à M. Armand le travail de 7 classes du collège dans le cadre des grèves mondiales pour le climat organisées partout dans le monde par les lycéens et étudiants.

Après une introduction de Mme Loubet, les élèves de 5ème ont lu quelques uns de leurs travaux :

- des haikus écrits par des élèves de 6ème,
- des utopies (monde imaginaire parfait) écrits par des élèves de 5ème,
- des dystopies (monde imaginaire néfaste)
- écrits par des élèves de 3ème.



La nature est si
merveilleuse, splendide
qu'elle nous libère



La nature si
détruite mais splendide
reste je t'en prie

J'essayerai de
te protéger tu es belle
toi la nature



Les fleurs sont jolies,
Le cerisier respire
La vie nous sourit

La vie est finie
Ne meurs pas je t'en supplie
Reviens avec nous

Il faut la garder
Aimons la, protégeons la
On tient à ta vie



Ces petits textes, joliment présentés sur des supports cartonnés, ainsi que des courriers d'élèves de troisième et de quatrième ont été remis à M. le Maire.

Ce fut un moment solennel, et M. Armand leur a proposé d'en faire un article pour le journal de Péron.

Les séances avaient lieu le mardi de 16h à 17h au CDI dans une ambiance plutôt détendue. Il s'agissait de faire réfléchir les élèves en discutant avec eux et en menant divers ateliers aux enjeux environnementaux. Le club est constitué de 7 élèves de 6ème, toujours joyeusement présents et accompagnés par deux enseignants, Mme Loubet, professeure de mathématiques et Mme Choquet, documentaliste. D'autres élèves du collège ont participé à un moment ou un autre.

Les actions du club :

- Créations de tawashi, au CDI puis dans le hall du collège avec tous les élèves volontaires entre 13h et 14h. Les tawashi sont des éponges fabriquées avec des chaussettes de récupération. Deux idées : limiter l'usage des éponges en plastique qui mettent des dizaines d'années à se dégrader et inciter les élèves à recycler les matériaux. Les tawashi peuvent servir à nettoyer les tables, faire la vaisselle, effacer les tableaux dans les salles de cours...
- Réorganisation des poubelles de tri au CDI.
- Création d'affiches afin d'inciter les élèves à changer leurs habitudes et à ne plus utiliser certains produits à usage unique, des produits eux aussi très très longs à se dégrader, des produits polluants et dangereux pour la faune et la flore (pour vous en convaincre, visualisez par exemple des reportages sur les tortues de mer se retrouvant avec des pailles dans les narines !).
- Création d'un arbre avec des matériaux de récupération : des tubes cartonnés et du papier journal maintenu par une colle à base de farine et d'eau.

L'arbre est exposé dans le hall et décoré avec des feuilles où les élèves ont écrit des messages pour alerter sur la nécessité de se mobiliser pour l'environnement.

Changez vos habitudes !

Le gobelet en plastique



Ce gobelet n'est pas réutilisable !

En France, on en jette près de 4 milliards par an (soit 32 000 tonnes de plastique) et on n'en recycle que 1 % !

En plus, il faut 500 ans pour qu'il se dégrade !

Alors STOP !!!!

Le gobelet en bambou



Ce gobelet est réutilisable !

On peut le recycler à l'infini ou alors le composter.

Alors prêt à l'échanger contre votre gobelet en plastique ?

Une affiche du Club environnement créée par Louise

Sauvons la planète !



Collège Le Peruthiol
01630 Péron - 2018-2019

Changez vos habitudes !

Les cotons-tiges en plastique, c'est bientôt fini ?



Les cotons-tiges ne sont pas recyclables. Ils sont un vrai danger pour la planète à tel point que le 1er janvier 2020, ils seront interdits. En 2015, on a retrouvé 16 226 cotons-tiges dans les rivières ou sur les littoraux européens.

Continuez à vous nettoyer les oreilles mais il existe d'autres alternatives aux cotons-tiges en plastique !!!!



Le nettoyeur d'oreilles en bambou



en eucalyptus



Les cotons-tiges biodegradables



en bois

Une affiche du Club environnement créée par Lili

Sauvons la planète !



Collège Le Peruthiol - 01630 Péron - 2018-2019

NOUVELLES ENTREPRISES



Des femmes et des hommes
pour votre bien

Je me présente Céline FOURNIER, votre conseillère privilégiée en transaction immobilière.

Habitante de Péron depuis 10 ans déjà et active dans la vie associative et scolaire de notre commune, je vous accompagne dans votre projet en mettant mon expertise et mes connaissances du secteur à votre service.



+33 (0)6 45 93 38 43
cfournier@orpi.com

Enregistrez
mon
contact en
un clic !


Scan me

PARTICULIERS

L'Equipe d'Entraide du Pays de Gex, qui aide des personnes en urgence sur le Pays de Gex après un dossier social, cherche des personnes bénévoles pour aider au transport de meubles donnés.

Si vous êtes disponible quelques heures par mois, merci de prendre contact avec Madame Corinne HAYOTTE au 04.50.42.01.13 après 20h. Merci d'avance.

Françoise MOUTTON

INFOS PRATIQUES

NUMEROS D'URGENCE

SAMU, Médecins de garde	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
PHARMACIE DE GARDE	3237

SANTE SUR LA COMMUNE

Orthophoniste : A. LALOT	06 12 26 09 54
Ostéopathe : E. PORTHA	04 50 59 98 06
Psychologue : B. RANDOT	04 50 41 65 37
Massothérapeute : J. SIMOND	06 23 36 45 46
Homéopathe : Dr. DEMENTHON	04 50 56 38 10

CABINET MEDICAL A PROXIMITE

ST JEAN DE GONVILLE	04 50 56 44 21
COLLONGES	04 50 56 71 00

PHARMACIE A PROXIMITE

THOIRY, Place de la Mairie	04 50 41 20 31
THOIRY, Val Thoiry	04 50 20 87 57
COLLONGES, Grand Rue	04 50 59 60 17

HOPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Léman	04 50 82 20 00
Centre Hospitalier d'Annecy	04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Tougin Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11

INFIRMIERES

Cabinet, COLLONGES	04 50 56 71 64
--------------------	----------------

RELAIS POSTE INTERMARCHÉ

04 50 59 15 70

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail : accueil@mairieperon.fr

www.mairie-peron.com

Lundi :	8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Mercredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Jeudi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

SERVICES SOCIAUX

Assistante Sociale, ST GENIS POUILLY	04 50 42 12 65
Point d'accès au Droit, GEX	04 50 41 35 86
CAF de l'AIN	0 810 25 01 10
Pôle Emploi, ST GENIS POUILLY	3949

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

ENFANCE ET SCOLAIRE

Ecole primaire	04 50 56 37 52
Collège	04 50 59 58 00
Centre de Loisirs	04 50 48 31 52
Halte-Garderie La Roulinotte	06 88 90 10 55

BIBLIOTHEQUE

Le mardi	04 50 56 41 39
Le mercredi	de 16h30 à 18h30
Le vendredi	de 10h30 à 11h30
Le samedi	de 16h30 à 18h30
	de 10h00 à 12h00

RESTAURANT SUR LA COMMUNE

Auberge Communale de la Fruitière	04 85 03 90 23
L'Hippocampe	04 57 28 40 16
L'Alambic	04 50 48 85 77
Pizza Roma (Foodtruck)	04 50 59 40 71
Obsessions Culinaires (Foodtruck)	07 87 29 14 32
Pizzeria La Baronessa	04 57 28 16 17

POLICE MUNICIPALE

Ligne administrative	04 50 59 33 12
Ligne d'urgence	06 04 54 39 10

COLLECTE DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères	le jeudi
Gestion des poubelles	00 800 75 27 84 20
ALLO ENCOMBRANTS	04 50 20 65 86

DECHETERIE PERON

04 50 59 14 64

Mars à octobre	
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00 13h30 à 18h00
Le samedi	8h30 à 18h00
Le dimanche	9h00 à 12h00
Novembre à Février	Fermeture à 17h00
Fermée les jours fériés	

Calendrier des fêtes

SEPTEMBRE 2019

Samedi 7	FOOT SUD GESSIEN	TOURNOI DES JEUNES	Stade
Samedi 7	AMICALE DE GRENY	ANIMATION AMICALE	GRENY
Mercredi 11	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Dimanche 15	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	Gralet
Samedi 21	SOU DES ECOLES	BOURSE ENFANTINE	CF
Dimanche 22	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FÊTE DU CHEVAL	Centre Equestre

OCTOBRE 2019

Mercredi 2	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA
Vendredi 4	C.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	BELOTE	CF
Dimanche 6	VERGER TIOCAN	FÊTE DE LA POMME	Verger Tiocan
Mercredi 9	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Mardi 15	SOU DES ECOLES	FÊTE D'AUTOMNE	CF
Dimanche 20	PETANQUE	CONCOURS DE BELOTE	CF
Dimanche 27	PETANQUE	FETE DU COCHON	CF

NOVEMBRE 2019

Samedi 2	COMITE DES FETES	THEATRE	CF
Vendredi 8	SOU DES ECOLES	BELOTE	CF
Samedi 9	TIOCANIE	40 ANS DE L'ASSOCIATION	CF
Lundi 11	MAIRIE	CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE	
Mercredi 13	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 16	JEUNESSE	BAL	CF
Vendredi 22	LOISIRS DES AÎNES	BELOTE	CF
Mercredi 27	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA
Samedi 30	BELOTE GESSIENNE	MARATHON	CF

DECEMBRE 2019

Mercredi 4	PAROISSE	MARCHE DE NOEL	CF
Mercredi 11	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Vendredi 13	C.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	ARBRE DE NOEL	CF
Dimanche 15	BASKET	TOURNOI	Gymnase
Dimanche 15	MUSIQUE	CONCERT	St Jean de Gonville
Dimanche 15	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FETE DE NOEL	Centre Equestre
Samedi 21	BELOTE GESSIENNE	CONCOURS BELOTE	CF

Toutes les dates des manifestations sont à retrouver sur le site de la commune : <http://www.mairie-peron.com>

MÉDIBUS

Lundi	30 Septembre	10h30-12h30	Place Perdttemps (DIVONNE)
Lundi	30 Septembre	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Jeudi	7 Novembre	10h30-12h30	Parking de la Salle Bobby Lapointe (St GENIS)
Jeudi	7 Novembre	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY-VOLTAIRE)
Vendredi	6 Décembre	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 91 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 15 Novembre 2019.

La Rédaction



Comité des Fêtes DE PÉRON

Déjà la rentrée !! Notre équipe s'est bien reposée, en forme pour la reprise !



Nous souhaitons revenir sur notre rassemblement de voitures du mois de Juin et remercier tous les acteurs de cette nouvelle manifestation qui, pour une première année, a connu le succès que nous espérions. A l'année prochaine pour une seconde édition !



Voici ce qui vous attend le prochain trimestre :

Nous vous donnons rendez-vous le

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019

pour la traditionnelle

MONTEE DU GRALET

Inscription le jour-même à partir de 7h30 place de l'Eglise ou
au 06 15 63 59 69 / comite.peron@gmail.com

Venez vous divertir avec la troupe du Quart d'Heure Gessien et leur nouvelle pièce

J'AIME BEAUCOUP CE QUE VOUS FAITES

le

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019

Réservation au 06 15 63 59 69 / comite.peron@gmail.com



CINEMA

Reprise le mercredi 11 septembre

LOCATION DE MATERIEL

Le but de notre association est d'organiser des manifestations dont les bénéfices sont réinvestis dans l'achat de matériel, en prêt pour les associations adhérentes, à la location pour les autres associations et les particuliers.

N'hésitez pas à demander la liste à l'adresse suivante : locmat.cdfp@gmail.com

WANTED

Vous souhaitez participer à la vie associative de votre commune ?

Rejoignez-nous !

Retrouvez-nous



Comité des Fêtes Péron



www.comitedesfetesdeperon.com



Constellation
Geneva Major



la nuit est belle!

Jeudi 26 septembre 2019

**Extinction de l'éclairage public
des communes du Grand Genève**

lanuitestbelle.org - [#lanuitestbelle](https://twitter.com/lanuitestbelle)